



D.2018.12.12.10.8.

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN  
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

**Séance du 12 Décembre 2018**

**10 - RESSOURCES HUMAINES ET ORGANISATION****10.8 - Modification du tableau des effectifs**

L'an deux mille dix-huit, le douze décembre à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
<b>TOULOUSE METROPOLE</b>			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOLAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc		X (M. Grass)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe		X (M. Del Borrello)	
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X	X (M. Briand à/c du point 9.10)	
TRAVAL-MICHELET Karine	X	X (M. André à/c du point 9.1)	
<b>SICOVAL</b>			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
<b>SITPRT</b>			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
<b>MURETAIN AGGLO</b>			
ROUCHON Adeline		X (pouvoir M. Suaud)	
SUAUD Thierry	X		

Exposé de Monsieur le Président :

**Tisséo-Collectivités**  
**Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine**  
7, esplanade Compans-Caffarelli  
BP 11120 – 31011 Toulouse CEDEX 6

Accusé de réception en préfecture  
031-253100986-20181214-20181212-10-8D-  
DE  
Date de télétransmission : 14/12/2018  
Date de réception préfecture : 14/12/2018

Afin de répondre d'une part aux évolutions des services liées à la promotion de certains agents au grade supérieur, d'autre part de prendre en compte les modifications induites par les mobilités (externes). Il est proposé aux membres du comité syndical d'approuver la modification du tableau des effectifs du SMTC.

\* \*  
\*

Le Comité Syndical :  
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

**ARTICLE 1 : DIT** que le tableau des effectifs du SMTC est modifié comme suit :

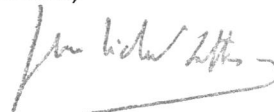
Poste	Situation ancienne	Situation nouvelle
Attaché Hors Classe	1	2
Directeur Territorial	3	2
Attaché Territorial	14	15
Rédacteur Principal 2 <sup>ème</sup> classe	7	6
Technicien Principal 2 <sup>ème</sup> classe	4	3
Adjoint Technique	2	1

**ARTICLE 2 : DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de la légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que  
dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES